

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par

Mme Forteza, Mme Batho, Mme Cariou, M. Chiche, M. Julien-Laferrière et M. Villani

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Elles comprennent une formation dédiée à la prévention des violences obstétricales et gynécologiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis 2014 et le mouvement « #PayeTonUtérus », la parole a commencé à se libérer autour de la question des violences gynécologiques et obstétricales. Cependant, force est de constater que le corps médical et la société n'ont pas encore pris toute la mesure de ce qu'étaient ces violences ainsi que leur ampleur.

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), dans un rapport de 2018, montrait par exemple qu'un accouchement sur cinq donne lieu à une épisiotomie, et qu'une femme sur deux sur laquelle une épisiotomie a été réalisée déplore un manque ou l'absence totale d'explication sur le motif de l'épisiotomie.

Au travers d'un rapport intitulé « *De la bientraitance en obstétrique. La réalité du fonctionnement des maternités* », l'Académie de médecine soulignait la même année que ces défauts dans la qualité de prise en charge pouvaient « *entraîner des perturbations psychologiques majeures analogues à un état de stress post-traumatique (SPT) qui nécessitera une prise en charge psychosomatique complexe (...) qui toucherait près de 5 % des patientes* ».

Lors d'un « Bureau ouvert » et d'un appel à témoignages organisés ces dernières semaines, des centaines de femmes nous ont fait part de toutes les difficultés pratiques, physiques et psychologiques rencontrées durant leur grossesse. La question des violences obstétricales et gynécologiques est revenue à de nombreuses reprises.

Aussi, l'une des premières étapes pour lutter contre ces violences consiste à les faire connaître. La suivante doit être de donner tous les moyens au corps médical pour prévenir ces violences, savoir les identifier et en avoir pleinement conscience, comme le souligne notamment le rapport du HCE précité.

S'il conviendrait ainsi de former l'ensemble des professionnels de santé, à commencer par les gynécologues, à la prévention des violences obstétricales et gynécologiques, l'examen de cette proposition de loi dédiée aux sages-femmes nous pousse à proposer pour l'instant qu'une telle formation soit prévue au cours des études en maïeutique.

Cette demande est partagée par de nombreux professionnels concernés. C'est par exemple le cas de l'association des étudiant.e.s sages-femmes, entendue par les auteurs de cet amendement dans le cadre d'un « Bureau ouvert ».